

## PERISCOLAIRE :

Accueil des enfants scolarisés sur la commune de Grandvillars

### Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi (**ainsi que les mercredis 29 mai et 12 juin 2019**) :

- Matin : à partir de 7h30 jusqu'à 8h30
- Midi : à partir de 11h25 jusqu'à 13h45, avec ou sans repas
- Soir : à partir de 16h15 jusqu'à 18h30, sauf le jeudi : de 17h à 18h30

### Temps d'accueil périscolaire (T.A.P) :

- ✓ Jeudi : de 15h30 à 17h

### Inscriptions :

Les inscriptions se font au choix :

- A l'année,
- Au mois,
- A la semaine.

**Toute fiche d'inscription est à rendre impérativement avant le vendredi 12h pour la semaine qui suit.**

*Aucun enfant ne sera accepté dans la structure si le Service Jeunesse n'est pas en possession du dossier complet.*

### **Le dossier à rendre est composé de :**

- La fiche de renseignements,
- La fiche sanitaire,
- La photocopie des vaccins de l'enfant,
- L'engagement du respect du règlement intérieur,
- La fiche d'inscription,
- L'attestation d'assurance responsabilité civile.

Les documents sont également téléchargeables sur le site internet : [www.grandvillars.fr](http://www.grandvillars.fr)

*Pour les enfants de parents divorcés, une copie du jugement de divorce concernant la garde et l'autorité parentale doit y être jointe.*

## CENTRE DE LOISIRS :

Accueil des enfants âgés de **2 ans (déjà scolarisés) à 17 ans**, domiciliés à Grandvillars et extérieurs à la commune.

### **Vacances scolaires (sauf décembre et août)**

### Horaires :

- ✓ Pour les enfants âgés de 2 à 11 ans :
  - Soit de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sans repas
  - Soit de 7h30 à 17h30 avec repas
- ✓ Pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans :
  - De 7h30 à 17h30 avec repas
- ✓ Pour tous :
  - Garderie de 17h30 à 18h30

### Inscriptions :

Les inscriptions se font à la semaine :

- Avec ou sans repas pour les enfants de 2 à 11 ans,
- Avec repas pour les jeunes de 12 à 17 ans

### **Mercredis**

**(Excepté le 29 mai et le 12 juin 2019)**

### Horaires :

- ✓ Pour les enfants âgés de 2 à 11 ans :
  - De 7h30 à 12h
  - De 12h à 13h30 avec repas
  - De 13h30 à 17h30
  - De 17h30 à 18h30

### Inscriptions :

Les inscriptions se font au choix :

- A l'année,
- Au mois,
- A la semaine.

## **Extrait du règlement intérieur**

### **Accueil des enfants**

- ✓ Les parents sont tenus d'accompagner leur(s) enfant(s) au sein des locaux et de le(s) confier à un membre de l'équipe d'animation.
- ✓ Afin de rendre la vie en collectivité plus agréable, discipline et politesse sont demandées aux enfants.
- ✓ Les parents sont priés de veiller à la propreté corporelle et vestimentaire de leur(s) enfant(s).
- ✓ Il est demandé aux parents de nous informer des allergies alimentaires, médicamenteuses, ainsi que des régimes spécifiques.

### **Facturation**

- ✓ Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et de la localité d'habitation. Ils sont consultables sur le site internet : [www.grandvillars.fr](http://www.grandvillars.fr)

**Le personnel du Service Jeunesse souhaite à votre enfant une belle année scolaire riche en apprentissages et découvertes.**

Horaires scolaires par école :

**Ecole publique Petit Prince :**

- Le lundi, mardi et vendredi :  
De 8h15 à 11h45 et de 13h45 à 16h15
- Le jeudi :  
De 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 15h30

**Ecole maternelle publique Niglis :**

- Le lundi, mardi et vendredi :  
De 8h25 à 11h25 et de 13h30 à 16h30
- Le jeudi :  
De 8h25 à 11h25 et de 13h à 15h30

**Ecole privée Saint Martin :**

- Le lundi, mardi et vendredi :  
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Le jeudi :  
De 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h30



A tout moment de l'année, vous pouvez rencontrer les animateurs du périscolaire et de l'accueil de loisirs, en prenant rendez-vous auprès du Service Jeunesse.

**PERIODES de FONCTIONNEMENT  
DU PERISCOLAIRE  
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

- ✓ Du vendredi 31 août au 19 octobre 2018
- ✓ Du 5 novembre au 21 décembre 2018
- ✓ Du 7 janvier au 15 février 2019
- ✓ Du 4 mars au 12 avril 2019
- ✓ Le mercredi 29 mai 2019 (journée d'école travaillée)
- ✓ Du 29 avril au 5 juillet 2019
- ✓ Le mercredi 12 juin 2019 (journée d'école travaillée)

**PERIODES de FONCTIONNEMENT  
DU CENTRE DE LOISIRS  
VACANCES SCOLAIRES 2018-2019**

- ✓ Tous les mercredis sur la journée complète (sauf le 29 mai et le 12 juin 2019)
- ✓ Toussaint : du 22 octobre au 2 novembre
- ✓ Hiver : du 18 février au 1er mars 2019
- ✓ Printemps : du 15 avril au 26 avril 2019
- ✓ Été : du 8 juillet au 26 juillet 2019



**Bienvenue au Service  
Jeunesse de GRANDVILLARS**



**LE GAI SOLEIL**

**Année scolaire  
2018-2019**

**Adresse : 13 rue Kléber  
90600 GRANDVILLARS**

**Téléphone : 03 84 27 74 43**

**Mobile : 06 31 25 77 75**

**Mail : [service.jeunesse@grandvillars.fr](mailto:service.jeunesse@grandvillars.fr)**